



Artcile du 29 mai 2018. Dimanche 3 juin 2018 à 8 heures à Terrasson, à l'étang des Fauries, un concours de pêche enfants gratuit est organisé par l'AAPPMA La Carpe Terrassonnaise. Un lâcher de truites est prévu la veille. Le concours est réservé aux 4 à 14 ans. Il se déroulera en deux manches : de 9h à 10h et de 10h30 à 11h30 sans changer de place. Les inscriptions seront prises sur place dès 8h. La remise des prix aura lieu à 11h45. La pêche sera gratuite l'après-midi pour les enfants participants. Les organisateurs prévoient barbecue, buvette et casse-croûtes.

Article du 1er mars 2017. L'A.A.P.P.M.A. « La Carpe Terrassonnaise » informe tous les pêcheurs de Terrasson que l'étang des Fauries est ouvert depuis le samedi 4 mars 2017 à 8 heures du matin. Un lâcher de 50 kg de truites, et un alevinage de 120 kg de gardons (Etang & Vézère) et de 10 carpes de 3 kg ont été effectués dans la semaine précédant l'ouverture de l'étang. Le règlement de l'étang des Fauries est affiché à l'entrée du site. Les cartes de pêche 2017 sont en vente chez les dépositaires suivants : l'Office de tourisme place Voltaire, tél.

05.53.50.37.56, et Ets Didier Bierne, magasin de jardinage avec petit dépôt de vente d'articles de pêche, amorces, asticots, teignes, vers de toutes sortes, avenue Charles de Gaulle à Terrasson, tél. 05.53.50.34.46.

Comme tous les ans, pour l'ouverture de la pêche en 1ère catégorie, le samedi 11 mars 2017, un lâcher de 180 kg de truites sera effectué la veille sur l'Elle, le Guilbonde, la Vézère et à l'Etang des Fauries.

Un concours de pêche à la truite aura lieu le 2 avril à l'Etang des Fauries à partir de 7 heures du matin. Un lâcher de 180 kg de truites sera effectué pour agrémenter le concours. En juin, un concours de pêche enfant gratuit et un concours de pétanque seront organisés, la date est à définir. En août, ce sera au tour d'un concours de pêche tous poissons. Le 12 novembre, ce sera le traditionnel loto.

Carpe terrassonnaise : des résultats en nette progression (article du 22 janvier 2017)

L'assemblée générale de la Carpe terrassonnaise s'est tenue dimanche 22 janvier 2017 en présence de Régine Anglard, conseillère départementale, Isabelle Dupuy, adjointe au maire de Terrasson, et d'une trentaine de membres. "180 kg de truites seront lâchées cette année, soit le double de poissons que d'habitude" selon le président Renaud Morin. Le nombre de cartes de pêches vendues l'an passé a nettement évolué. "D'autres baissent, nous on fait que progresser" ajoute le président. Cette réussite s'explique par le nombre de lâchers de poissons, "un nombre qui va d'ailleurs doubler", le nombre d'animations, la qualité des eaux (du Coly notamment), et des tarifs abordables. Côté lieu de vente des cartes de pêche, le Carré d'As, qui vendait pourtant la majorité des cartes, a souhaité se retirer. L'office de tourisme continue de son côté la vente et, dès le milieu de semaine prochaine, Didier Bierne, qui tient une boutique "agriculture, jardinage" au début de l'avenue Charles de Gaulle à Terrasson, vendra désormais lui aussi les cartes de pêche 2017. On trouvera chez lui également un réfrigérateur dédié aux pêcheurs.

Le bilan financier de l'APPMA la Carpe terrassonnaise est très positif. En 2017, plusieurs actions sont prévues. Un empoissonnement de gardons et carpes aura lieu en février. Le toit des cabanes sera refait à l'étang des Fauries "ainsi qu'une table au fond". Les toilettes seront démontées en février et seront réinstallées "en dur, avec de la lumière et de l'eau !" Le 2 avril, le premier concours de l'année sera organisé. Pour le concours à la truite, des truites seront réparties sur la totalité des parcours lors du lâcher.

Pour le loto des pêcheurs, la date ayant été reportée au dernier moment, certains pêcheurs avaient attendu devant la salle des fêtes et Serge Perrot s'en excuse. Par ailleurs, un réglement intérieur est affiché à l'étang des Fauries et les pêcheurs sont priés de le lire, même si les incivilités commises à l'étang ces derniers temps semblent provenir de l'extérieur. "Le contrat d'assurance a-t-il été renégocié" interroge un pêcheur à ce sujet... Les pêcheurs à l'étang pourront disposer dorénavant de trois cannes. Le tarif des enfants ne bouge pas, soit 5 euros par ligne et par an. La carte famille couple et enfants ne bougent pas non plus : 80€. La carte annuelle du "carpiste" augmente de 10 euros.

Isabelle Dupuy, adjointe au maire, a souligné "le dynamisme de cette association, quand on voit de nouvelles adhésions, et le travail fait à l'étang" et a remercié les pêcheurs de "leur présence à la Fête des Assos". Le président Renaud Morin précise que le simulateur de pêche a déjà été réservé auprès de la fédération pour la prochaine édition. De son côté, Régine Anglard a souligné "le rôle fédérateur de lien social" de cette association. "C'est une famille où vous partagez votre passion" dit-elle, avant de souligner le rôle de protection de la nature et de transmission aux générations futures... "Si l'on ne fait rien, cela n'existera plus".

Trois nouveaux membres rejoignent le bureau : Jean-Luc Fanthou, Jean-Pierre Ranoux et Eric Semblat. Le bureau reste inchangé. **A.R.**